

Je suis opposé à ce projet éolien de Cernay en raison de son impact sur la biodiversité clairement sous-évalué en raison d'une méthodologie non respectée.

1 – Méthodologie :

Concernant la méthodologie, de gros doutes sont émis quant au respect de celle-ci.

En effet , au II-C. page 15/239 on peut lire « *L'inventaire de ces différents zonages a été réalisé dans un rayon de 20 km autour de la ZIP, à partir des informations consultables sur les sites Internet des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) de Paris. »*

../..

*« Les données présentées pour chaque ZNIEFF sont majoritairement issues des fiches de l'INPN. Les descriptions des sites susceptibles d'être impactés par le projet sont davantage développées ; aussi les intérêts concernant les habitats, la flore et la petite faune ne sont détaillés que pour les sites proches ou possédant une connexion écologique avec l'aire d'inventaire (même bassin versant par exemple). »*

Comment expliquer que CERA Environnement n'ait pas mentionné la ZNIEFF de type 1 « Plaine de Doussay », Zone Naturelle qui est d'ailleurs la zone naturelle la plus proche du projet et située à 1500m de la ZIP.

Etude environnementale d'octobre 2022, mise à jour en 2025. Or la fiche ZNIEFF plaine de Doussay a fait l'objet de diffusion sur le site INPN le 07/12/2021.

**La méthodologie n'a donc pas été respectée et sa présentation n'est donc que théorique.**

Pour cette raison, merci de rendre un avis défavorable.